



Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

Règlement 2021-142

CONCERNANT LE CONTRÔLE ET LA GARDE RESPONSABLE DES ANIMAUX MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2019-129, 2020-132 ET 2021-137

Avis public

est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale adjointe de la municipalité, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 août 2021, le règlement portant le numéro 2021-142 a été adopté.

Ce règlement établit le contrôle et la garde responsable des animaux sur le territoire de la municipalité. La Municipalité a conclu une entente avec la SPA de l'Estrie pour l'application du présent règlement.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 12h30 à 16h.

Donné à St-Isidore-de-Clifton, le 3 août 2021.

Hélène Dumais directrice générale adjointe